



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe	X			
M. DOREAU Jean-Sébastien	X			
Mme MANCEAU Laurence	X			
M. RADÉ Maurice	X			
Mme BEZIER Florence	X			
M. HOUSSEMAGNE Jean-Charles	X			
Mme JAMOTEAU Chantal	X			
M. RAIMBAULT Pascal	X			
M. VIOT Joël	X			
M. VERDIER Jean-Yves	X			
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
Mme BARET Nathalie	X			
Mme VALLAIS Martine	X			
Mme IBNELHAFIDZ Sandrine	X			
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte	X			
M. LOYANT Mickaël	X			
M. FORTUN Anthony	X			
Mme BERTHOMÉ Anna	X			
Mme POILPRÉ Stéphanie	X			
M. BUCHOT Karl		X		Maurice RADÉ
M. GAUMÉ Willy	X			
Mme MALINGE Laëtitia		X		
TOTAL	21	2	0	
Date de convocation : 08/03/2022 / Secrétaire de séance : Jean-Yves VERDIER				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 22				



M. LANGOUËT ouvre la séance du conseil municipal.

M. VERDIER est désigné comme secrétaire de séance.

Le PV de la séance du conseil municipal du 3 mars 2022 ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Présentation des œuvres de la nouvelle exposition du Musée Robert Tatin par le Conseil départemental de la Mayenne.

Mme Sabrina DALIBARD, directrice du patrimoine au conseil départemental de la Mayenne ;
Mme Alice ARNAULT, Chef du service des musées, Conservateur départemental des musées ;
M. Bruno GODIVIER, Directeur du musée Robert Tatin ;
présentent au conseil municipal les dernières acquisitions du musée : un tableau de Robert Tatin intitulé « Provence », ainsi que plusieurs tenues créées par Robert Tatin et réalisées par Françoise Cousquer, couturière brodeuse.

Mme DALIBARD explique que l'archisculpture du musée Robert Tatin est désormais protégée au titre des monuments historiques. L'année 2022 sera marquée par une étude sur la refonte du site. En effet, au regard de la fréquentation importante, le conseil départemental souhaite améliorer l'accueil des visiteurs et mieux répondre aux nouveaux besoins (salles de conférence, expositions temporaires...). Cette refonte ne pourra s'opérer que sur plusieurs années.

Mme ARNAULT présente la politique d'acquisition du Conseil départemental. Elle explique que le musée n'a pas vocation à acquérir l'intégralité de l'œuvre de Robert Tatin. L'objectif est de pouvoir compléter le fond avec des champs de création peu représentés jusqu'ici au musée et ainsi pouvoir présenter toutes les périodes de sa création. C'est dans cette logique que s'est inscrite l'acquisition du tableau « Provence » réalisé en 1957. Elle précise que les œuvres font l'objet d'un examen de la commission d'acquisition qui juge de leur intérêt scientifique au titre des musées de France.

M. GODIVIER présente les tenues conçues entre 1968 et 1976 et commandées par Pierre Maunoury et son épouse, collectionneur et ami de Robert Tatin. Ces créations ont fait l'objet d'une donation au musée par la famille Maunoury. **M. GODIVIER** rappelle l'intérêt de Robert Tatin pour la broderie. Robert Tatin fait appel à une couturière-brodeuse, Françoise Cousquer qui l'accompagne durant huit ans dans l'univers du vêtement, concrétise ses créations textiles et lui permet de répondre aux nombreuses commandes. Ces créations rappellent l'exposition réalisée en 2012 « De fil en aiguille » qui portait sur cette facette méconnue de l'œuvre de Robert Tatin.

Mme MANCEAU demande où et comment seront présentées ces œuvres.

M. GODIVIER explique que le tableau sera exposé dans la salle Rost. **Mme DALIBARD** précise que pour la conservation des tenues, il sera nécessaire de disposer à terme, d'une salle spécifique avec un espace climatisé adapté.

Mme MANCEAU demande des précisions sur l'activité 2021 du musée et le nombre de visiteurs.

M. GODIVIER indique que le musée a reçu 25 000 visiteurs en 2021. C'est un très bon chiffre quand on considère le contexte sanitaire et le fait que le musée n'a été ouvert que 7 mois sur 12.

Mme MANCEAU demande si les ateliers enfants ont repris.

M. GODIVIER répond que ces activités ont repris. Il y a déjà de nombreuses réservations pour les prochains mois.

Mme ARNAULT précise qu'en 2021 il y a eu beaucoup de visiteurs « individuels » mais peu de groupes et de scolaires au regard du contexte. C'est ce public qui a manqué le plus par rapport à une activité « normale ».

M. LANGOUËT explique que ces bons chiffres de fréquentation malgré le contexte sanitaire sont rassurants et encourageants. La commune peut se féliciter d'avoir fait confiance au Département pour amplifier le rayonnement du musée Robert Tatin. **M. LANGOUËT** remercie les agents du conseil départemental pour leur intervention.

INFORMATIONS

Avant d'entrée dans l'ordre du jour, **M. LANGOUËT** donne quelques informations sur l'aide apportée aux Ukrainiens.

Une dizaine de famille se sont manifestées sur Cossé-le-Vivien afin de pouvoir héberger des Ukrainiens qui fuient la guerre dans leur pays. Il est toujours possible de se signaler en mairie mais il est important que l'ensemble des informations passent par la préfecture. C'est la préfecture qui centralise et coordonne l'accueil des Ukrainiens. C'est important afin de veiller à de bonnes conditions d'accueil. **M. LANGOUËT** rappelle également l'engagement des Mayennais. En effet, la préfecture de la Mayenne porte un tiers des promesses totales d'hébergement dans la région Pays de la Loire.

M. LANGOUËT salut la générosité et la solidarité des habitants de la commune et de la communauté de communes du Pays de Craon qui ont réalisé de nombreux dons qui sont partis vers l'Ukraine ce week-end. Il attire l'attention sur le fait qu'on ne prend plus de médicaments, ni vêtements. Il est possible que nous ayons besoins de vêtements pour accueillir les populations. Il ne faut par conséquent pas tout faire partir. Cette solidarité exceptionnelle doit être bien encadrée afin de répondre au mieux aux besoins des populations en Ukraine et de ceux qui arrivent.

2022-03-32

Plaine Sportive – Création d'un terrain de football synthétique, aménagement d'une piste d'athlétisme et mise aux normes du terrain d'honneur : engagement des marchés de travaux

M. DOREAU, adjoint, rappelle que la commune a souhaité engager un ambitieux projet d'aménagement de la Plaine Sportive de l'Oriette. Dans ce cadre, il est prévu au budget primitif l'opération portant sur la création d'un terrain de football synthétique, l'aménagement d'une piste d'athlétisme et la mise aux normes du terrain d'honneur.

Un appel d'offre a été lancé en procédure adaptée le 19 janvier 2022. Suite à la période de négociation et à l'analyse des offres présentée par le maitre d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes qui ont présenté pour chacun des lots les offres les plus avantageuses, en considérant à la fois la qualité technique de la prestation et le prix proposé :

LOT 1 : Terrassement - VRD / Sol sportif / Équipements sportifs athlétisme	Estimations HT	Entreprise PIGEON
Marché de base HT	1 418 000 €	1 389 111,59 €
Variante n°1 : Système de récupération des eaux de drainage pour l'arrosage du terrain d'honneur	45 000 €	50 458,60 €
Variante n°3 : Installation d'une cage de marteau	20 000 €	19 810,77 €
TOTAL HT	1 483 000 €	1 459 380,96 €

Il a également été décidé d'intégrer dans le lot n°1 une mise au point du marché portant sur les prestations suivantes :

- Correction du substrat du terrain d'honneur en vue d'une conformité à la norme NF P90-113 : 43 578,40 €.
- Réalisation d'une cuve d'une capacité 100 m³ en source d'arrosage : 8 811,81 €.

TOTAL du lot n°1 : 1 511 771,17 €.

L'estimation était de 1 513 000 € en intégrant la variante n°2. Ainsi, il est précisé que cette mise au point ne modifie pas les caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché.

LOT 2 : Équipements sportifs football / Clôtures	Estimations HT	Entreprise NERUAL
Marché de base HT	160 000 €	134 987,15 €

LOT 3 : Eclairage	Estimations HT	Entreprise ERS
Marché de base HT	166 000 €	181 500 €
Variante n°1 : Éclairage de la piste et du terrain d'honneur par 4 grands mâts	60 000 €	6 700 €
TOTAL HT	226 000 €	188 200 €

Total estimation : 1 899 000 € HT

Total marchés : 1 834 958,32 € HT soit 2 201 949,98 €

M. RADÉ explique qu'il n'est pas nécessairement d'accord sur l'intérêt de procéder à la correction du substrat en une seule fois dès maintenant et qu'il aurait peut-être été plus judicieux d'amender tous les 2 ou 3 ans.

M. DOREAU explique qu'en faisant cet effort maintenant, nous n'aurons pas besoin d'y revenir pendant plusieurs années. En outre, ceci présente l'avantage d'assurer une meilleure homogénéité du terrain d'honneur.

M. GAUMÉ rappelle qu'un emprunt d'un montant de 1,5 millions d'euros est prévu au budget, notamment en raison de l'inscription de ce projet. Il demande si les éventuelles subventions attendues et dont nous n'avons toujours pas le retour ont été intégrées dans ce besoin de financement.

M. LANGOUËT confirme que la seule subvention certaine à ce jour est de 75 000 € portés par le Département. Nous avons également bon espoir de pouvoir obtenir 55 000 € dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Nous demeurons dans l'attente de réponse pour ce qui concerne la DSIL et l'ANS.

Il est précisé que par mesure de prudence, les possibles subventions de la DSIL et l'ANS n'ont pas été intégrées au budget 2022. Si nous devons bénéficier de nouvelles subventions l'emprunt de 1,5 millions d'euros pourrait en théorie baisser d'autant. Mais il est aussi possible de maintenir ce montant d'emprunt. Dans ce cas, une partie des fonds pourraient permettre de contribuer au financement d'autres projets en 2023.

M. LANGOUËT explique que le projet est tenable financièrement comme indiqué lors du vote du budget. Cependant, il est clair que si nous décidons d'entreprendre ces travaux sans bénéficier de subventions complémentaires, il faudra probablement décaler des projets futurs. De plus, une incertitude existe sur le FCTVA que nous devrions percevoir sur ce projet suite à la réforme de l'automatisation du FCTVA décidée par l'Etat. La préfecture a été alertée sur cette question.

M. DOREAU explique qu'en ce qui concerne l'Agence Nationale du Sport (ANS) c'est l'année ou jamais d'entreprendre ces travaux car dans les prochaines années l'ensemble des fonds seront dirigés vers le sport de haut niveau et les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Mme BARET demande si des surcoûts peuvent intervenir en raison du contexte international actuel.

M. LANGOUËT indique que les entreprises ont déjà pris des engagements dans le cadre de l'offre qu'elles ont présenté. Le nécessaire a été fait auprès de la CCPC s'agissant des réseaux, les études de sol avaient été réalisées au cours du précédent mandat. C'est d'ailleurs à cette occasion que nous avons pris la mesure des travaux à entreprendre pour le terrain d'honneur. Néanmoins, on ne peut pas prévoir les éventuels aléas du chantier.

M. LANGOUËT rappelle l'importance de ce chantier pour la commune, les associations et nos établissements scolaires. Il félicite **M. DOREAU** et les membres du comité de pilotage pour leur investissement sur ce dossier.

VU le Code de la Commande publique

VU le rapport d'analyse du maître d'œuvre de l'opération

VU l'avis du comité de pilotage « Plaine sportive » du 1^{er} mars 2022

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour et 1 abstention (Mme POILPRÉ),

- ▶ **DÉCIDE** de retenir les offres et les variantes mentionnées ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à signer et notifier les marchés.
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier y compris les éventuels avenants.

M. DOREAU se dit ravi de cette décision.

M. Jean-Yves VERDIER

Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LANGOUËT** clôt la séance à **21h03**.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	M. DOREAU Jean-Sébastien Adjoint	Mme MANCEAU Laurence Adjointe
M. RADÉ Maurice Adjoint	Mme BÉZIER Florence Adjointe	M. HOUSSEMAGNE Jean-Charles Adjoint
Mme JAMOTEAU Chantal Adjointe	M. RAIMBAULT Pascal	M. VIOT Joël
M. VERDIER Jean-Yves Secrétaire de séance	M. BONZAMI Jean-Luc	Mme BARET Nathalie
Mme VALLAIS Martine	Mme IBNELHAFIDZ Sandrine	Mme ROUSSELET Véronique
Mme TOUPLIN Bénédicte	M. LOYANT Mickaël	M. FORTUN Anthony
Mme BERTHOMÉ Anna	Mme POILPRÉ Stéphanie	M. BUCHOT Karl ABSENT Pouvoir à M. RADÉ
M. GAUMÉ Willy	Mme MALINGE Laëtitia ABSENTE	